

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 217

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 Juin 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

OBJET

Commune de Trets - Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement
2014/2018 - Tranche 2017

**Direction de la Vie Locale
Service des communes
04.13.31.39.54**

RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Par décision 22 octobre 2014, la Commission Permanente du Conseil départemental s'est prononcée favorablement sur la passation d'un contrat départemental de développement et d'aménagement (2014/2018) avec la commune de Trets pour la réalisation d'un programme de travaux, dont le montant global s'élève à 20.141.791 €HT pour une subvention totale de 12.085.075 €

A ce titre, la première tranche de ce programme (2014) a fait l'objet d'une subvention de 200.214 € pour un programme de travaux de 333.689 € HT, lors de la Commission Permanente du 22 octobre 2014.

La deuxième tranche de ce programme (2015) a fait l'objet d'une subvention de 3.289.312 € pour un programme de travaux de 5.482.187 €HT, lors de la Commission Permanente du 2 octobre 2015.

La troisième tranche de ce programme (2016) a fait l'objet d'une subvention de 2.197.282 € pour un programme de travaux de 3.687.618 €HT, lors de la Commission Permanente du 9 septembre 2016.

CONSISTANCE ET FINANCEMENT DU PROJET

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune de Trets pour la tranche 2017 du contrat, faisant apparaître des modifications par rapport aux prévisions votées lors de la tranche 2016, à savoir :

- l'intégration d'une tranche 2017 pour le pôle « équipements sportifs », l'augmentation du coût global de ce pôle et la diminution de la tranche 2015 ;
- la diminution du coût global du pôle « rénovation des bâtiments communaux » ainsi que la baisse de la tranche 2015 ;
- augmentation de la dépense subventionnable globale du pôle « équipements informatiques » avec le rajout d'une tranche 2018 ;
- la diminution de la dépense subventionnable du pôle « habitat et ZAC Cassin » ;
- la diminution de la dépense subventionnable globale du pôle « patrimoine ancien » et le retrait de la tranche 2017 ;
- l'augmentation de la dépense subventionnable du pôle « voirie-eau-assainissement » ;
- la diminution de la dépense subventionnable du pôle « réseaux secs » ;
- la diminution de la dépense subventionnable du pôle « risques majeurs » ;
- la diminution de la dépense subventionnable du pôle « acquisition de véhicules et matériels utilitaires ».

Ces modifications sont sans incidence sur l'économie générale de ce contrat 2014/2018, toutefois elles conduisent à un rééquilibrage des affectations, conformément au tableau annexé au rapport.

- AMELIORATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

Afin d'améliorer les conditions d'utilisation du boulodrome, la commune va procéder, sur site, à l'extension des terrains de pétanque et à la couverture de pistes.

La parcelle concernée de 2621 m² supporte un bâtiment qui sera démolit permettant ainsi l'extension des terrains de boules.

L'équipement comprendra 21 pistes dont 6 seront couvertes afin de permettre une plus grande plage d'utilisation. La terrasse du club house sera rénovée et les circulations piétonnes réaménagées.

Le montant global de cette opération prévue de 2014 à 2017, s'élève à 2.300.000 €HT, dont 1.000.000 HT pour la tranche 2017.

La commune pourrait bénéficier d'une subvention de la Métropole Aix-Marseille Provence de 200.000 €

La subvention départementale globale pourrait s'élever à 1.180.000 € dont 400.000 € au titre de la tranche 2017.

- RENOVATION DES BATIMENTS COMMUNAUX

- Mairie annexe

Afin de remplacer les locaux vétustes et d'accueillir les administrés dans de meilleures conditions, la commune prévoit la construction d'une mairie annexe, au lieu-dit les Seignièrès, parcelles AE 38 et 231, qui comprendra des bureaux administratifs, mais également des espaces à vocation socioculturelle ouverts aux habitants et aux associations.

Les locaux seront accessibles aux PMR et conçus pour limiter les dépenses d'énergie.

La tranche 2017 concerne la poursuite des études pour la réalisation de ce projet.

- Bâtiments communaux

Dans le cadre de son programme de rénovation des bâtiments communaux, la commune va réaliser au titre de la tranche 2017 du contrat les travaux suivants :

- restauration de l'église Notre Dame de Nazareth ;
- création de self-services pour les écoles Victor Hugo et Edmond Brun ;
- équipement de la cuisine centrale ;
- installation de pointage au CLSH, aux écoles maternelles et élémentaires ;
- acquisition de tableaux blancs interactifs et vidéoprojection pour les écoles ;
- équipement du nouveau gymnase de la salle polyvalente de la Gardi.

Le montant global de cette opération prévue de 2014 à 2018, s'élève à 5.398.038 €HT, dont 733.904 HT pour la tranche 2017.

La commune pourrait bénéficier d'une subvention de la Métropole Aix-Marseille Provence de 146.000 €

La subvention départementale globale pourrait s'élever à 3.450.491 € dont 440.342 € au titre de la tranche 2017.

- EQUIPEMENT INFORMATIQUE DES ECOLES ET SERVICES COMMUNAUX

Au fil des années, le parc informatique de la commune est devenu inopérant avec les nouveaux logiciels métiers utilisés par les différents services de la collectivité.

En 2017, la commune prévoit l'acquisition de nouveaux ordinateurs et tablettes tactiles, ainsi que la migration vers de nouveaux serveurs.

Par ailleurs, la commune poursuit le remplacement du commutateur téléphonique PABX qui gère les applications téléphoniques ainsi que la messagerie. Le projet prévoit également la modernisation du logiciel de la médiathèque.

Le montant global de cette opération prévue de 2014 à 2018, s'élève à 273.740 €HT, dont 128.515 HT pour la tranche 2017.

La commune pourrait bénéficier d'une subvention de la Métropole Aix-Marseille Provence de 19.522 €

La subvention départementale globale pourrait s'élever à 164.244 € dont 77.109 € au titre de la tranche 2017.

- ACQUISITION DE VEHICULES ET MATERIELS UTILITAIRES

Dans le cadre du renouvellement de son parc automobile, la commune va procéder en 2017 à l'acquisition de deux véhicules utilitaires de type Ford transit pour les services techniques permettant une circulation urbaine mais également sur terrains accidentés.

Le montant global de cette opération prévue de 2014 à 2018, s'élève à 371.378 €HT, dont 34.240 HT pour la tranche 2017.

La commune pourrait bénéficier d'une subvention de la Métropole Aix-Marseille Provence de 8.000 €

La subvention départementale globale pourrait s'élever à 211.159 € dont 20.544 € au titre de la tranche 2017.

- ACCESSIBILITE

Dans le cadre de l'application de la loi du 11 février 2005, la commune a mis en place un agenda d'accessibilité programmé depuis plusieurs années.

Au titre de la tranche 2017 sont prévues les opérations suivantes :

- installation d'un ascenseur, sécurisation des toilettes et escaliers à l'école élémentaire Edmond Brun ;
- installation de deux élévateurs et modification de la porte d'accès au casino cinéma ;
- sécurisation de douche à la salle polyvalente de la Gardi ;
- remplacement de porte aluminium à la salle polyvalente de l'Olympe.

Le montant global de cette opération prévue de 2014 à 2018, s'élève à 486.735 €HT, dont 100.000 HT pour la tranche 2017.

La commune pourrait bénéficier d'une subvention de la Métropole Aix-Marseille Provence de 20.000 €

La subvention départementale globale pourrait s'élever à 292.041 €, dont 60.000 € au titre de la tranche 2017.

- REQUALIFICATION DU CENTRE VILLE ET HABITAT

La commune envisage la réalisation d'une opération d'aménagement sous forme de ZAC sur le secteur René Cassin, situé au nord ouest du centre historique, afin de réaliser des habitats collectifs et répondre ainsi aux besoins de logement suite à l'accroissement de la population.

Le site, sur une surface de 11.5 ha, est occupé en partie par des activités industrielles, artisanales, et commerciales ayant vocation à être délocalisées dans la zone d'activités de la Burlière suite à son extension.

Le programme de construction de cette ZAC pourrait permettre la création de 500 logements dont 25% à vocation sociale, ainsi qu'un ensemble d'équipements publics sur plus de 67.000 m² comprenant un pôle d'échange multimodal, des espaces verts et un bassin de rétention, de la voirie, du stationnement, l'aménagement de placettes et de liaisons douces.

En 2017 sont prévus des travaux de voirie et réseaux, des travaux sur la parc paysager, des études et honoraires.

Le montant global de cette opération prévue de 2015 à 2018, s'élève à 1.831.900 € HT, dont 370.697 HT pour la tranche 2017.

La commune pourrait bénéficier d'une subvention de la Métropole Aix-Marseille Provence de 80.000 €

La subvention départementale globale pourrait s'élever à 1.099.140 €, dont 222.418 € au titre de la tranche 2017.

- REFECTION DES RESEAUX VOIRIE EAU ASSAINISSEMENT

Les travaux prévus au titre de la tranche 2017 sont les suivants :

- réfection complète des voies : allée de l'Alluminaire, chemin de la Maou Brustiate, avenue de St Aloi et avenue Jean Jaurès ;
- la station d'épuration nécessite la création d'un bassin d'orage de 600 m³ avec débitmètre afin de respecter les normes de dépassement de déversement fixés à 18 par an ;
- mise en place d'un schéma directeur de l'eau : état des lieux, recherche de fuites, proposition d'aménagement.

Le montant global de cette opération prévue de 2015 à 2018, s'élève à 5.902.000 € HT, dont 3.080.000 HT pour la tranche 2017.

La commune pourrait bénéficier d'une subvention de la Métropole Aix-Marseille Provence de 616.000 €

La subvention départementale globale pourrait s'élever à 3.541.200 € dont 1.848.000 € au titre de la tranche 2017.

- REFECTION DES RESEAUX SECS

Afin de réduire les coûts d'énergie de l'éclairage public, la commune va procéder au remplacement des luminaires par des dispositifs à led sur les voies suivantes : avenue Mirabeau, centre ancien, lotissements les Amandiers, Aurélien, Chênaie, Clos Siméon, Corderie, jardin Seignières, la Gardi, Maou Brustjade, Mûriers, Pierre Grosse, Roquefeuille 3, Clos Imbert, allée des tennis et devant la gendarmerie.

Le montant global de cette opération prévue de 2015 à 2018, s'élève à 860.000 € HT, dont 260.000 HT pour la tranche 2017.

La commune pourrait bénéficier d'une subvention de la Métropole Aix-Marseille Provence de 52.000 €

La subvention départementale globale pourrait s'élever à 516.000 € dont 156.000 € au titre de la tranche 2017.

- RISQUES MAJEURS LUTTE CONTRE INONDATIONS ET INCENDIE

La commune a entrepris en 2016 la mise à jour de son schéma directeur d'assainissement qui prévoit notamment des travaux pour limiter les entrées d'eau parasites. Il s'agit notamment de reprise de défauts d'étanchéité de regard de certaines artères de la commune, en particulier au niveau du boulevard de l'Europe.

La canalisation posée le long de la voie ferrée présente un tronçon souvent obstrué qu'il convient de fractionner afin de permettre les interventions, d'autant qu'il traverse la future Zac Cassin.

Des transparences avec le bassin de rétention seront réalisées et permettront ainsi d'aménager un parc paysager au nord de la voie ferrée.

Le montant global de cette opération prévue de 2015 à 2018, s'élève à 918.000 € HT, dont 200.000 HT pour la tranche 2017.

La commune pourrait bénéficier d'une subvention de la Métropole Aix-Marseille Provence de 40.000 €

La subvention départementale globale pourrait s'élever à 550.800 € dont 120.000 € au titre de la tranche 2017.

---oOo---

Ainsi, le montant total des travaux de la tranche 2017 de ce contrat 2014/2018 s'élève à 5.907.356 €HT, réparti comme suit :

– Amélioration des équipements sportifs	1.000.000 €HT
– Rénovation des bâtiments communaux	733.904 €HT
– Equipement informatique des écoles et services communaux	128.515 €HT
– Acquisition de véhicules et matériel utilitaire	34.240 €HT
– Accessibilité	100.000 €HT
– Requalification du centre ville et habitat.....	370.697 €HT
– Réfection des réseaux voirie eau assainissement	3.080.000 €HT
– Réfection des réseaux secs	260.000 €HT
– Risques majeurs lutte contre les inondations et incendie.....	200.000 €HT
TOTAL	5.907.356 €HT

L'échéancier actualisé est le suivant :

– 2014:	333.689 €HT
– 2015 :	3.982.187 €HT
– 2016 :	3.687.618 €HT
– 2017 :	5.907.356 €HT
– 2018 :	6.230.941 €HT

La participation globale du Département des Bouches-du-Rhône pourrait être fixée à 3.344.413 € pour la tranche 2017, selon le détail indiqué en annexe 1.

Cette action s'inscrit dans l'enveloppe globale de 12.085.075 € imputée au chapitre 204 sur l'autorisation de programme 2014 – 10127T au profit de la commune de Trets en application de la délibération n°266 du 222 octobre 2014.

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- allouer à la commune de Trets une subvention de 3.344.413 € pour la tranche 2017 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2014/2018, dont la dépense subventionnable s'élève à 5.907.356 € HT, conformément à l'annexe 1 du rapport ;
- m'autoriser à signer avec la commune de Trets la convention de partenariat, avenant n°3 au contrat départemental, définissant les modalités de la participation financière du département, selon le modèle-type prévu à cet effet ;
- approuver le montant d'affectation, comme indiqué en annexe 2 du rapport.

Cette action étant déjà imputée au chapitre 204 du budget départemental, est sans incidence financière.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL